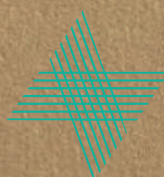


# Programme partenarial de travail

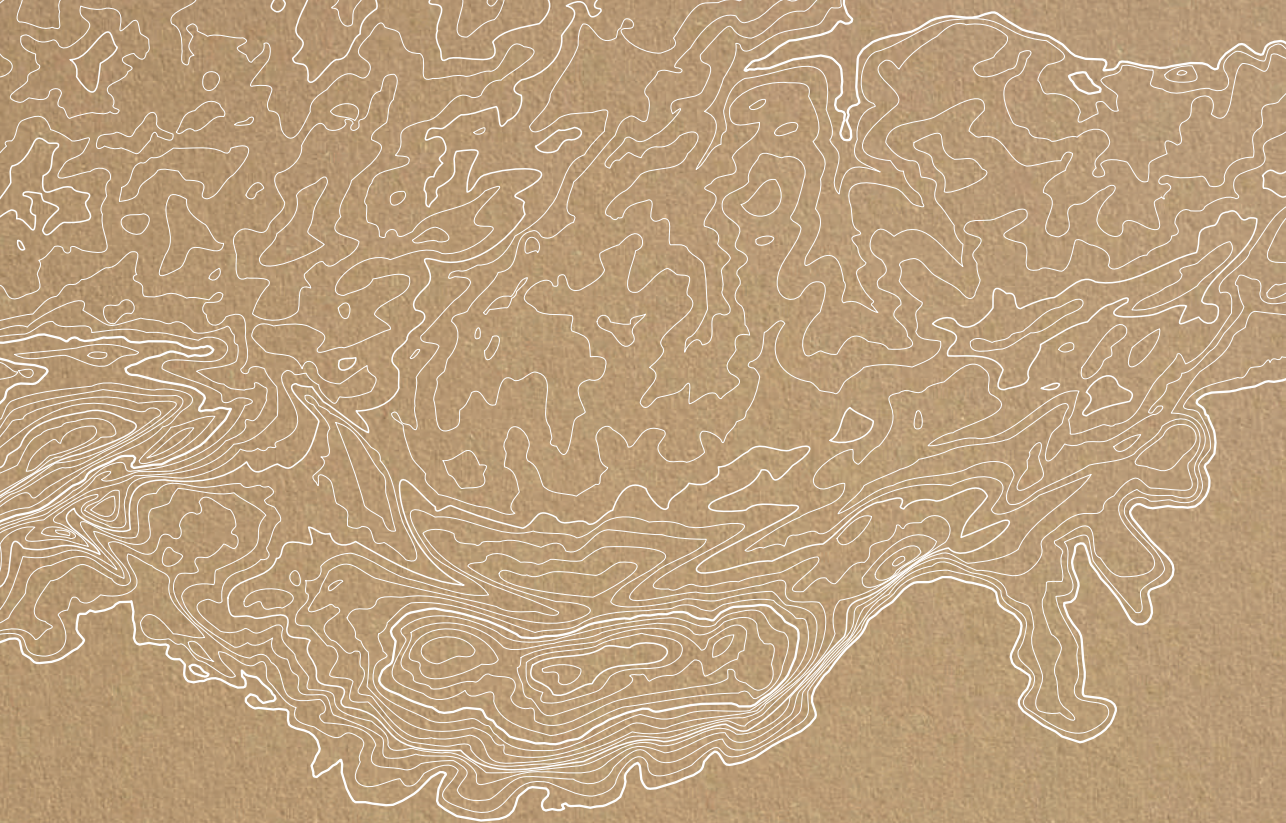
# 2024

2023 - 2025



AGENCE D'URBANISME  
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ





### ***Programme partenarial de travail 2024***

**Directeur de la publication** : Michel ROUGET ;

**Directrice des études** : Isabelle MAQUIN ;

**Rédaction** : AUDAB ;

**Conception graphique et mise en page** : Dorianne NORIEGA.

Imprimé à 175 exemplaires par l'imprimeur Simon ; *Avril 2024.*







## L'AUDAB...

Créée en 2000, l'Agence d'urbanisme Besançon centre franche-comté (AUDAB)

est une association qui a pour vocation d'**accompagner ses membres** et l'ensemble des acteurs locaux dans la **connaissance et l'aménagement durable de leurs territoires**.

L'agence a été successivement présidée depuis sa création par Robert SCHWINT, Paulette GUINCHARD, Jean-Paul DILLSCHNEIDER et Catherine BARTHELET.



### Définition

## Qu'est-ce qu'une agence d'urbanisme ?

Un outil de coordination et d'ingénierie territoriale

Les agences d'urbanisme accompagnent depuis 57 ans le développement des agglomérations françaises dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles constituent des outils partenariaux de réflexion pour mieux coordonner et maîtriser le développement des aires d'attraction. Elles sont des outils mutualisés d'ingénierie territoriale et urbaine, inscrites dans la durée et réunissent l'État (membre fondateur de toutes les agences d'urbanisme), les collectivités locales, les acteurs de l'aménagement et du développement local.

### Des champs d'exploration et de recherche pluridisciplinaires

Outils d'observation, de prospective, de réflexion et de dialogue, les agences d'urbanisme travaillent à toutes les échelles, du quartier à la région et les espaces transfrontaliers, concernant les dossiers engageant l'avenir des territoires. Urbanisme réglementaire, planification, développement économique, transport et mobilité, habitat ou projet urbain, environnement, culture et patrimoine, santé, recherche, numérique... constituent autant de domaines privilégiés où s'expriment leurs compétences.



## Les membres de l'AUDAB

L'association est composée de quatre collèges, réunissant l'ensemble des membres adhérents de l'association.

### 1<sup>er</sup> collège Les 4 membres principaux

Les 4 membres du 2<sup>e</sup> collège ayant versé les plus fortes contributions financières à l'association.

### 2<sup>e</sup> collège Les membres de droit

- Grand Besançon Métropole,
- le SMSCoT Besançon Cœur Franche-Comté,
- la commune de Besançon,
- l'État,
- la Région Bourgogne-Franche-Comté
- le Département du Doubs
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes du périmètre de l'aire d'attraction de Besançon.

### 3<sup>e</sup> collège Les membres adhérents après agrément dit "territoire élargi"

Toute personne publique territoriale ayant pour objet l'urbanisme, l'aménagement et le développement du territoire dans la région Bourgogne-Franche-Comté, la Suisse et ses collectivités.

### 4<sup>e</sup> collège Les membres adhérents après agrément dit "partenariat élargi"

Les personnes morales chargées d'une mission de service public, impliquées dans l'urbanisme, l'aménagement et le développement.





# Les territoires membres de l'AUDAB

Au 28 février 2024

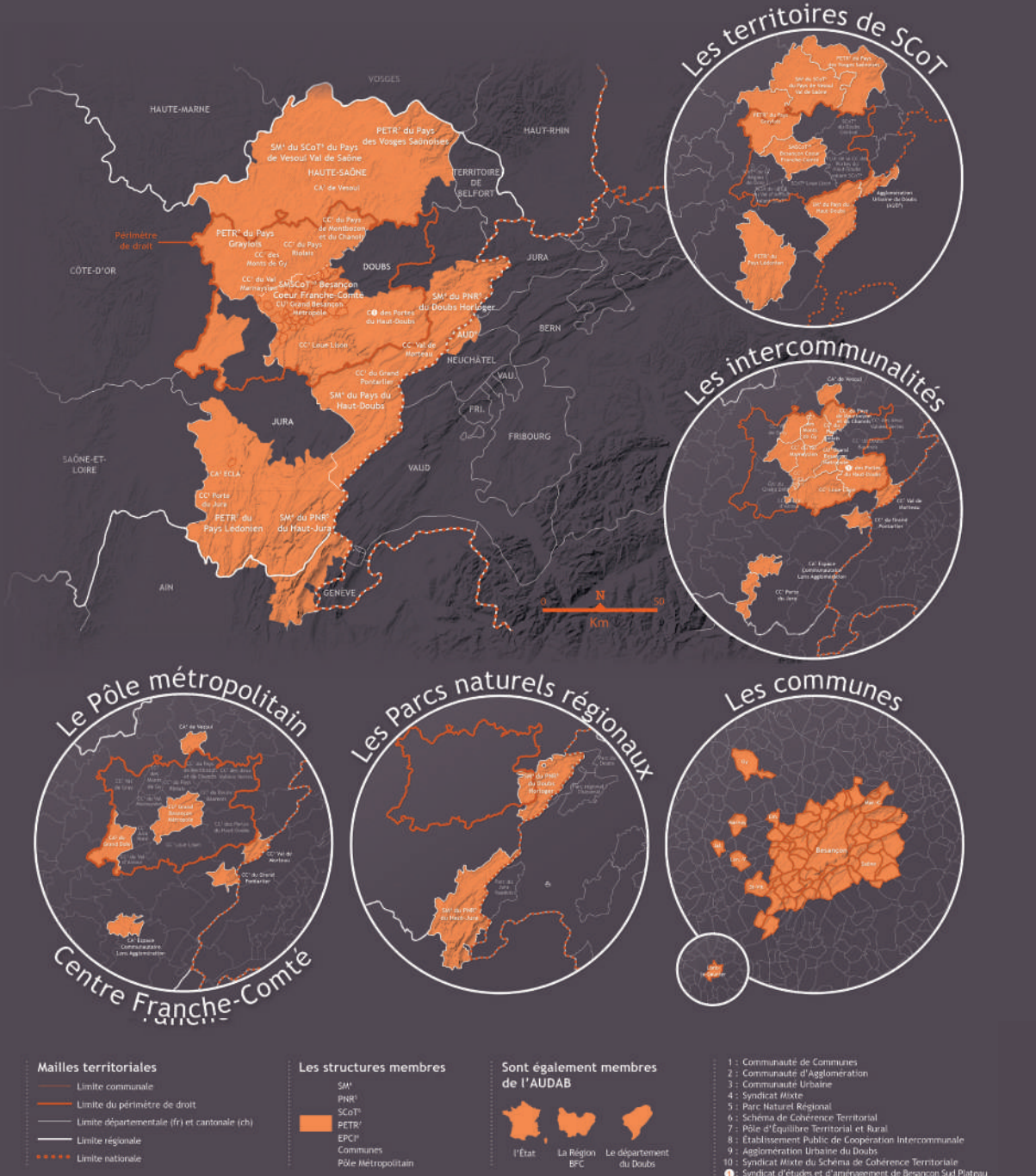
Quelques chiffres...

+ de 100 adhérents

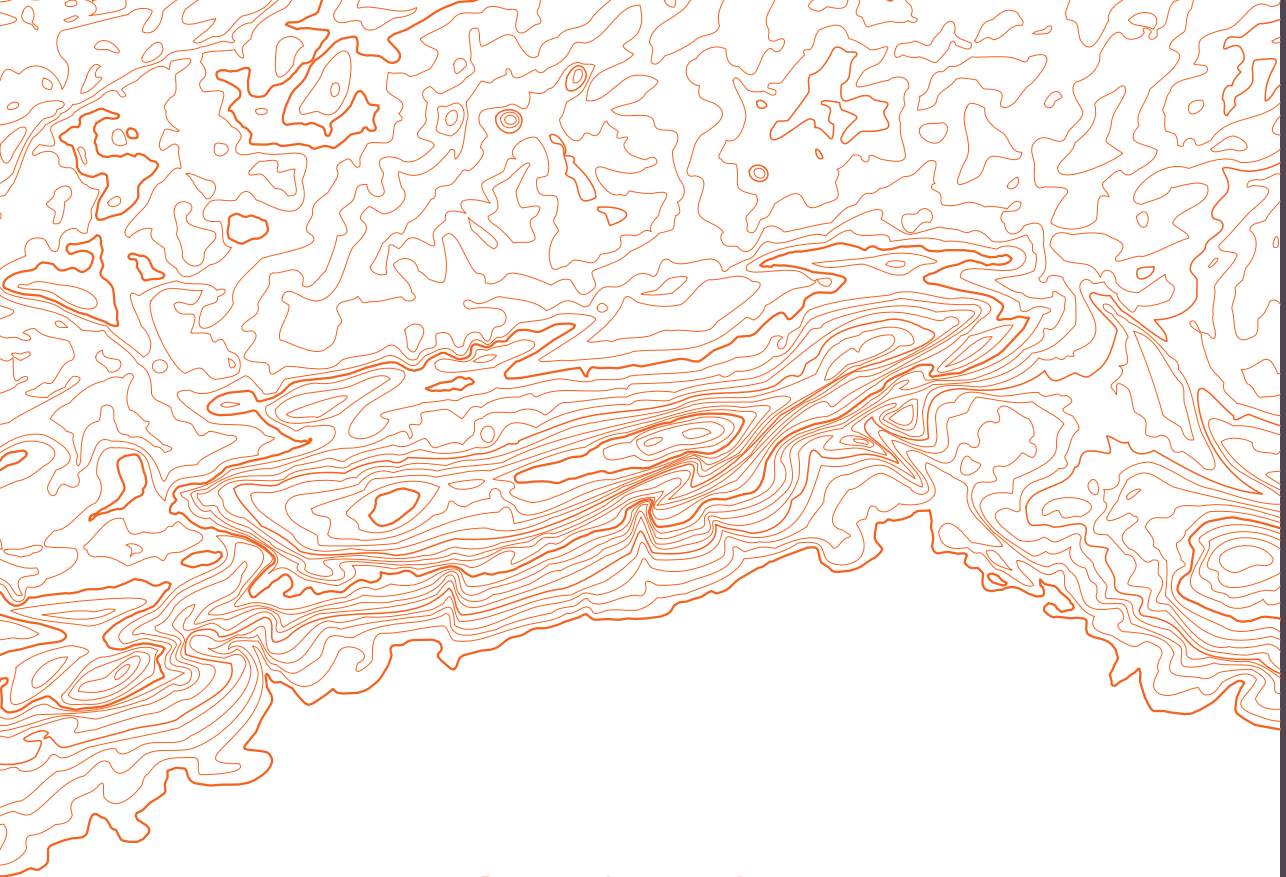
1 201 communes couvertes

12 860 km<sup>2</sup>

886 748 habitants







## Les grandes orientations 2023-2025

Tous les 3 ans, l'AUDAB détermine avec ses membres, les 3 grands axes de travail qui définiront le cadre du programme partenarial de travail et l'ensemble des études et missions qui seront conduites.

**Pour 2023, 2024 et 2025, les 3 grandes orientations de travail retenues sont les suivantes :**

- 1/** L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale
- 2/** L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies
- 3/** Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

Ces grandes orientations correspondent aux chapitres 1, 2 et 3 de ce programme de travail.





## SCOPA ● PAGE 08

**Le socle commun et permanent d'activités**

## PAGE 16 ● Chapitre 1

**L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale**

18 ● **1A** Les outils de l'observ'action

20 ● **1B** L'animation pour mieux décider ensemble

## Chapitre 2 ● PAGE 22

**L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies**

**2A** Les stratégies territoriales novatrices ● 24

**2B** La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles ● 27

**2C** L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires ● 29

## PAGE 32 ● Chapitre 3

**Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement**

34 ● **3A** La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux

35 ● **3B** L'optimisation des espaces

## DOP ● PAGE 38

**Les fonctions de direction, d'organisation et de performance**

Les différentes missions du programme de travail sont hiérarchisées selon 3 niveaux de priorité, définis comme ci-dessous.

Priorité 1 : Fonctionnement ou activité incontournable, missions générales, projets ou missions réglementaires, traités en priorité.

Priorité 2 : Études et missions confirmées, programmées dans l'année.

Priorité 3 : Missions non définies en début d'année mais qui pourraient toutefois être intégrées au programme suivant les moyens en termes d'ingénierie.



# SCOPA

## Le socle commun et permanent d'activités



# SCOPA

## Le socle commun et permanent d'activités

PAGES 10 À 13

**S1** | Le recueil, la gestion et le traitement des bases de données

**S2** | La diffusion de la connaissance

**S3** | Le suivi et la communication régulière auprès de l'ensemble des membres concernant le programme de travail en cours

**S4** | Les rendez-vous de la prospective

**S5** | Le service permanent de conseil et d'expertise

**S6** | Les grands cycles d'observation de nos membres et de la Fnau

**S7** | La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux

**S8** | La recherche-développement

# SCOPA

## Le socle commun et permanent d'activités



**Le socle commun** se compose des missions permanentes de l'AUDAB au service de tous les membres de l'association. Il représente les outils mis à la disposition et nécessaires, d'une part à la bonne réalisation des autres missions de l'agence, c'est le cas de la gestion des bases de données statistiques et cartographiques par exemple, et d'autre part au partage de la connaissance comme la publication d'analyses, la production de posters, de cartographies ou autres supports de communication, et la tenue de séquences de travail en commun incarnées par les 30/30 ou les rendez-vous de la prospective.

Au travers du socle commun et permanent d'activités intégré au programme partenarial annuel de travail, c'est toute la raison d'être d'une agence d'urbanisme partenariale en territoire élargi qui s'exprime. Par les actions qui en émanent, l'AUDAB se positionne ainsi comme un acteur principal de la mise en réseau des territoires en favorisant la circulation et le partage de la connaissance des évolutions, des caractéristiques et des perspectives au service de tous.

### S.1 | Le recueil, la gestion et le traitement des bases de données

#### Priorité 1

Dans le cadre de ses missions permanentes et transversales, l'AUDAB capitalise des données cartographiques et statistiques dont l'objectif principal est d'alimenter les études, les missions et les animations. Ces données alimentent le système d'information propre à l'agence d'urbanisme, constituant ainsi le socle d'un dispositif transversal d'analyse et d'observation.

socioéconomiques, environnementales, des services, et liées aux impacts du changement climatique. Cet atlas original et toujours design apportera une part de connaissance nécessaire afin d'appréhender et d'anticiper les problématiques et les enjeux territoriaux en cours et à venir.

### S.2 | La diffusion de la connaissance

#### Priorité 1

#### ***L'atlas transfrontalier des montagnes du Jura***

L'AUDAB finalisera son deuxième atlas cartographique, à la suite de l'ouvrage « 32 cartes pour découvrir l'aire d'attraction de Besançon » réalisé en 2020, analysant cette fois le territoire du massif jurassien. Cet atlas permettra d'objectiver les structures, dynamiques et alliances territoriales transfrontalières selon les thématiques démographiques,

#### ***La réalisation et l'actualisation des posters communaux***

Dans la continuité des années précédentes, l'AUDAB poursuivra la création de plusieurs posters communaux. Ces ouvrages, très utiles et appréciés au niveau local, réalisés avec les élus et adaptés aux contextes, apportent une connaissance rapide et spatiale, avec des informations accessibles à toute la population et pour tous les âges. Ces documents servent également les réflexions d'aménagement et de développement des communes.



## **La réalisation et l'actualisation des posters territoriaux et des ouvrages cartographiques divers**

Dans la continuité des années précédentes et afin d'enrichir la collection pour le bien commun des membres de l'AUDAB, l'agence d'urbanisme poursuivra la création de plusieurs posters territoriaux, de différents formats.

## **Les publications partenariales thématiques et prospectives**

L'AUDAB mobilisera en 2024 son équipe à la rédaction et à la mise en page de plusieurs publications. La première présentera, comme chaque année, les dernières données démographiques actualisées d'un territoire d'activité de l'AUDAB. Viendront ensuite, des publications prospectives pour connaître et décider sur des sujets variés tels que la prospective et la ressource en eau, la compréhension des facteurs de santé combinées avec la mobilité ou la mise en oeuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). L'AUDAB réalisera également et ce pour la première fois, des publications concernant les périmètres des départements du centre Franche-Comté et en premier lieu celui du Doubs.

## **S.3 | Le suivi et la communication régulière auprès de l'ensemble des membres concernant le programme de travail en cours**

### Priorité 1

Le partage de la connaissance et de son expertise est au coeur des missions de l'agence ; la communication restera ainsi une priorité des programmes de travail 2023-2025.

L'AUDAB poursuivra l'alimentation et le développement des outils et canaux de diffusion de l'information, afin de tenir informé prioritairement ses membres et partenaires des études en cours ou achevées et de garantir une information générale concernant des thématiques actuelles.

## **Le 30/30**

L'organisation de ce format de mini-conférence bien connu de l'AUDAB, structuré par 30 minutes de présentation, puis 30 minutes de questions et débats, permet de présenter une étude ou une thématique d'étude de l'agence, en cours ou récemment finalisée.

Plusieurs séances seront programmées en 2024, reprenant chacune une thématique des trois grands axes du présent programme de travail.

## **La lettre d'information « AUDAB'actu »**

L'agence diffuse à une fréquence trimestrielle, à ses membres et à l'ensemble des personnes inscrites, une newsletter, nommée « AUDAB'actu » depuis 2023, relatant notamment les dernières nouvelles, les événements programmés, la carte du moment, les chiffres clés, la vie de l'agence d'urbanisme, etc.

## **La page LinkedIn**

L'AUDAB poursuivra également l'animation de la page LinkedIn de l'agence, lancée en 2021 et désormais suivie par plus de 670 personnes. Chacun pourra y retrouver l'agenda des prochains événements AUDAB, les dernières publications parues ou encore les chiffres clés du moment et plus largement l'actualité de l'agence d'urbanisme.

## **S.4 | Les rendez-vous de la prospective**

### Priorité 1

Le rendez-vous de la prospective est devenu, au fil des ans, un moment d'échanges attendu par les membres et les partenaires de l'agence. Dans le cadre de cet événement prospectif annuel, l'AUDAB proposera à ses membres en 2024 une série de conférences partenariales prospectives thématiques axées notamment sur le logement étudiant (et avec les étudiants) en 2040, l'intelligence artificielle au service de l'urbanisme. Cette dernière sera abordée lors de l'Assemblée Générale de mi année.

Enfin, un temps d'échange autour de l'évolution des formes urbaines en lien étroit avec le réchauffement climatique, fera également partie des moments prospectifs partagés.

## ● S.5 | Le service permanent de conseil et d'expertise

Priorité 1

### ***Veille, conseil et analyses juridiques et réglementaires***

L'AUDAB propose un accompagnement de conseil et d'expertise auprès de ses membres en cas de difficultés réglementaires. Cet accompagnement prend la forme de veilles et de notes juridiques, ainsi que d'une Newsletter sous forme de note publiée régulièrement sur le site de l'agence.

### ***Jurys locaux et nationaux, interventions, animations***

L'AUDAB est régulièrement associée à des jurys, des interventions ou des animations. Il peut s'agir de jurys de concours nationaux avec des prix attribués aux lauréats, d'interventions dans des événements à titre d'expert pour développer ou donner son avis concernant une thématique d'aménagement ou de développement, mais également de besoins d'animations que l'agence est capable d'organiser ou de piloter.

### ***Expertise ÉcoQuartiers, autres expertises urbaines***

L'AUDAB se tient à la disposition de ses partenaires pour poursuivre ses missions d'expertise, notamment dans le cadre de la démarche de labélisation des Ecoquartiers.

## S.6 | Les grands cycles d'observation de nos membres et de la Fnau

Priorité 1

Dans la continuité observationnelle à l'échelle nationale, l'AUDAB sera impliquée en 2024 dans le suivi de l'observation des grandes agglomérations (Observ'agglométroscope). Initiée en 2016 par la FNAU et l'AdCF, puis rejointes par France Urbaine, cette démarche réunit autour d'un travail collaboratif plusieurs dizaines d'experts de l'observation issus des agences d'urbanisme françaises et des grandes intercommunalités. Les travaux débutés en 2023 se poursuivront en 2024 sous l'égide notamment d'un pilotage assuré par l'AUDAB.

Un focus concernant Grand Besançon Métropole sera également réalisé. La méthode pourrait être relativement reproductible sur d'autres territoires urbains, mais hors cadre de l'observation nationale.

## S.7 | La participation aux grands débats, aux animations et aux consultations en réseaux

Priorité 1

### ***Au niveau national***

En mai 2024, l'AUDAB accueillera à Besançon un Bureau décentralisé de la Fédération Nationale des Agences d'urbanisme (FNAU). La Présidente de l'AUDAB, également Présidente déléguée et Trésorière de la FNAU, prépare un programme sur 3 jours qui conjuguera réunions de travail avec élus et Directeurs des agences d'urbanisme de France et visites-découvertes locales.

Comme tous les ans, l'AUDAB participera à la Rencontre nationale des agences d'urbanisme organisée cette année à Saint-Omer. Formidable forum d'échanges d'expériences et de marketing national, c'est un moment enrichissant pour la mise en oeuvre locale de nouvelles méthodes ou de techniques pour le bien commun territorial.

Le Directeur de l'AUDAB est historiquement le Directeur du club culture et patrimoine de la FNAU. Des animateurs d'agences d'urbanisme (Bordeaux, Saint-Omer...) assurent l'animation et l'organisation de la diffusion de la connaissance.

Au titre de sa présidence déléguée de la FNAU, la Présidente de l'AUDAB est régulièrement sollicitée pour représenter la FNAU dans le cadre d'auditions parlementaires. Le Directeur de l'AUDAB est pour sa part sollicité pour des auditions de commissions parlementaires ou des structures nationales, ou pour représenter la FNAU dans des réunions ministérielles ou des expertises nationales, pour des amendements aux lois.

### ***Au niveau local***

L'AUDAB accueillerait également en 2024 à Besançon le réseau régional des agences d'urbanisme. Il s'agit d'une journée d'échanges et de présentations avec les équipes des agences d'urbanisme de Montbéliard, Belfort et Mulhouse. La thématique sera finalisée au premier semestre pour un événement envisagé après l'été.

Enfin, l'AUDAB poursuivra sa participation au Réseau d'Observation Sociale et Sanitaire de Bourgogne-France-Comté, mais également aux autres réseaux tels que le Pôle énergies renouvelables ou le Contrat Local de Santé.

## S.8 | La recherche-développement

### Priorité 1

La capacité créative de l'agence est importante et nécessaire pour progresser et innover en termes d'ingénierie de projet. Ainsi, les travaux d'ingénierie relatifs à de l'innovation, à de la créativité, à la mise en place de nouvelles méthodes ou modèles... permettant de garantir la performance pour l'AUDAB et ses membres et complémentaires au programme de travail ou à l'émergence de nouvelles missions ou compétences de l'agence d'urbanisme, font partie de l'activité générale pour que celle-ci soit sans cesse améliorée, optimisée. Cette activité de recherche-développement ou de recherche-innovation permet à l'AUDAB de faire progresser autant l'équipe que ses membres, et ainsi de performer pour la réalisation réussie des grandes orientations pluriannuelles de travail.

Les réponses aux appels à projets ou à Manifestation d'Intérêt, le développement de nouveaux partenariats... font également partie de cette démarche de progrès. ●







## Les axes du programme partenarial de travail 2024

Au-delà du socle commun et permanent, l'AUDAB, par la mobilisation de ses ressources et outils qui lui sont propres, continue à développer, selon les orientations 2023-2025 définies collectivement par ses membres, des thématiques et actions d'appui aux politiques publiques ou en investiguant des nouvelles.

**Ces actions et études, au titre du programme partenarial 2024, se déclinent selon trois axes, à savoir :**

- 1/** L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale ;
- 2/** L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies ;
- 3/** Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement.

Elles sont financées par les cotisations et les subventions.





# L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale



# 1

## L'intelligence territoriale au service de l'innovation locale

PAGES 18 À 19

### 1A Les outils de l'observ'action

**1A1** | L'observatoire socio-urbain, l'analyse des besoins sociaux et le contrat de ville

**1A2** | Les observatoires de l'habitat et du foncier

**1A3** | L'observatoire des services et des équipements

**1A4** | Les observatoires des effectifs scolaires

**1A5** | L'observation des îlots de chaleur et de la ventilation urbaine

**1A6** | Le développement de nouveaux observatoires ou de nouvelles observations pour accompagner les transitions

PAGE 20

### 1B | L'animation pour mieux décider ensemble

**1B1** | Les animations pédagogiques du jeu AUDAB "Modèle Notre Territoire" et son évolution

**1B2** | L'appui aux dispositifs locaux et régionaux de partages de connaissances

**1B3** | La coanimation du groupe de travail transfrontalier "transition écologique" de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

# 1A

## Les outils de l'observ'action



Les capacités d'expertise et de traitement de la donnée de l'agence sont mises à la disposition des membres de l'AUDAB pour élaborer, puis mettre en oeuvre, des observatoires pérennes. L'observation des territoires relève une importance particulière, car nul ne peut agir sans disposer préalablement d'une analyse reposant sur des données fiables et comparables dans le temps. Depuis longtemps, l'AUDAB propose ainsi des outils d'observation, pour comprendre, puis agir. L'agence a récemment développé, pour perfectionner ses analyses, des outils internes de gestion de la donnée.

Si certaines thématiques font l'objet d'une attention particulière depuis de nombreuses années (scolaire, habitat, quartiers de la politique de la ville...), l'AUDAB est également en mesure, grâce à la composition de son équipe pluridisciplinaire, de proposer de nouveaux thèmes d'observation pour accompagner les transitions climatiques, environnementales et sociétales. Cela a été le cas, par exemple, de l'observation des îlots de chaleur créée depuis près de dix ans, anticipant alors une thématique qui allait devenir incontournable dans l'observation des évolutions urbaines liées au changement climatique.

### 1.A.1 | L'observatoire socio-urbain, l'analyse des besoins sociaux et le contrat de ville

#### Priorité 2

Issu d'une démarche partenariale entre le centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la ville de Besançon, Grand Besançon Métropole et l'État, l'Observatoire Socio-Urbain est un outil multithématique à l'échelle des quartiers reconnu et stabilisé auprès de l'ensemble des partenaires. Cet observatoire vient nourrir les réflexions de l'ABS soit en apportant des éclairages sur les quartiers, soit en participant aux réflexions sur une thématique définie par les partenaires. En 2024, l'AUDAB produira des analyses par quartier sur les cinq axes de l'ABS ainsi qu'une synthèse des fiches quartiers ; ces apports viendront compléter l'ABS de 2023.

En parallèle, l'agence poursuivra sa mission d'appui aux réflexions du contrat de ville, notamment sur les échanges concernant les données disponibles et pertinentes à l'échelle infracommunale.

### 1.A.2 | Les observatoires de l'habitat et du foncier

#### Priorité 2

L'agence poursuivra sa mission d'observation du logement des étudiants dans le cadre de la labélisation nationale du territoire de GBM. Il s'agira d'une part de faire remonter les indicateurs de suivi à la FNAU comme tous les ans et d'autre part, plus localement, de poursuivre le travail engagé en fin d'année 2023 (rendez-vous de la prospective) afin de proposer un atelier similaire avec des étudiants.

Les missions relatives à l'observation des parcs du logement et du foncier se poursuivent également tant au niveau local que départemental (en collaboration dans ce cas avec l'agence d'urbanisme du pays de Montbéliard (ADU), et la maison départementale de l'habitat du Doubs). Les analyses produites permettent d'appréhender les évolutions démographiques, sociétales et économiques qui pèsent sur les besoins en logements et influent sur le contenu des documents de mise en œuvre des politiques publiques, tels que les plans départementaux pour l'habitat, les programmes locaux de l'habitat ou les PLUI H.

### 1.A.3 | L'observatoire des services et des équipements

#### Priorité 2

Depuis la publication de la loi NOTRe de 2015, l'agence d'urbanisme accompagne les réflexions visant à assurer une meilleure adéquation entre les besoins de la population et l'offre de services existants. Les premiers schémas sont arrivés à leur terme et l'AUDAB se tiendra aux côtés des départements, de l'Etat et des collectivités pour prolonger ses expertises afin d'élaborer de nouveaux projets.

### 1.A.4 | Les observatoires des effectifs scolaires

#### Priorité 2

L'observation des évolutions des effectifs scolaires compte parmi les premières missions menées par l'AUDAB depuis sa création. Son expertise est ainsi alimentée par plus de vingt années de mise en œuvre de ses méthodes d'estimations produites, soit au niveau communal, soit au niveau intercommunal ou départemental. En 2024, l'agence poursuit sa mission d'appui méthodologique et de connaissance et préparation des données nécessaires à l'exercice pour accompagner les services techniques de la Ville de Besançon dans son appropriation de ce sujet.

### 1.A.5 | L'observation des îlots de chaleur et de la ventilation urbaine

#### Priorité 2

En 2024, l'AUDAB poursuit ses observations concernant les îlots de chaleur et ses analyses sur l'environnement urbain, favorisant soit l'augmentation des températures soit le rafraîchissement. Plus particulièrement en 2024, l'agence étudiera les incidences de la ventilation urbaine conditionnée par les formes des villes et villages concernant la présence d'îlots de chaleur.

### 1.A.6 | Le développement de nouveaux observatoires ou de nouvelles observations pour accompagner les transitions

#### Priorité 3

Des intentions de création de nouveaux observatoires, pour accompagner les transitions en cours, pourront être exprimées par les membres de l'AUDAB en cours d'année. L'AUDAB se mettra en action pour y répondre sous réserve de l'ingénierie disponible et nécessaire. Elle pourra, le cas échéant, créer les conditions de l'émergence d'un nouvel observatoire qui serait développé l'année suivante.

Elle étudiera notamment la faisabilité de la création d'un « Observatoire des mobilités durables », en collaboration avec les autres agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté, si l'ingénierie le permet en 2024.



# 1B

## L'animation pour mieux décider ensemble



Les évolutions des contextes législatifs rendus indispensables pour accompagner les transitions de toute nature, la complexité de leur mise en œuvre et l'urgence à modifier les pratiques de tous, justifient la mise en réseau des acteurs de terrain et la coordination de leurs efforts.

L'agence est partie prenante de réseaux techniques locaux qui œuvrent collectivement à l'élaboration de bonnes pratiques et des messages adéquats en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle est également force de proposition visant à faciliter la compréhension des évolutions et la recherche de solutions adaptées aux territoires et à leurs habitants.

### **1.B.1 | Les animations pédagogiques du jeu AUDAB "Modèle Notre Territoire" et son évolution**

#### Priorité 2

L'AUDAB a développé un jeu à visée pédagogique pour former et débattre concernant la gestion économe de l'espace, la consommation foncière et notamment sur le principe de Zéro Artificialisation Nette. Depuis sa création en 2020, le jeu a évolué pour mieux correspondre à la législation, depuis la promulgation de la loi Climat et résilience et a fait l'objet de nombreuses animations locales comme nationales.

En 2024, l'AUDAB poursuivra la diffusion de la version « expert » destinée aux décideurs déjà sensibilisés à la gestion économe de l'espace. Mais l'AUDAB développera également une version « junior » destinée davantage à un public de collégiens et de lycéens, pour aborder les problématiques actuelles d'aménagement du territoire et les sensibiliser à leur futur.

### **1.B.2 | L'appui aux dispositifs locaux et régionaux de partages de connaissances**

#### Priorité 2

L'AUDAB poursuit sa participation aux échanges et partages de connaissance tant au niveau local que régional. L'agence sera notamment mobilisée pour finaliser des productions avec les structures techniques, services de l'État et du Département, parties prenantes de l'observatoire départemental de la consommation d'espace (ODCE). Elle poursuivra son engagement au sein du groupe d'observation régional sur la connaissance de la base de données DV3F et participera au sein de ce groupe à la rédaction du contenu d'un guide pédagogique d'utilisation destiné aux collectivités.

Dans le cadre du réseau « Transformons nos Modèles d'Aménagement ! » (TMA !), l'AUDAB participera au comité technique pour un appui à l'organisation d'une journée animée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la DREAL BFC sur le thème « bleu/vert/brun » (TVB), mais aussi à la mise en place d'un cycle de visioconférence sur la même thématique.

Enfin, l'AUDAB poursuivra sa participation au Réseau d'Observation Sociale et Sanitaire de Bourgogne-France-Comté, mais également aux autres réseaux tels que le Pôle énergies renouvelables ou le Contrat Local de Santé.

### 1.B.3 | La coanimation du groupe de travail transfrontalier « transition écologique » de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

#### Priorité 2

Le réseau de la MOT propose, depuis 2020, la tenue de groupes de travail dont les thèmes ont été redéfinis en 2021 à la suite de l'approbation du programme de travail pluriannuel de la MOT. À l'image des clubs FNAU, ces groupes se fixent pour objectifs le partage d'informations et d'expériences, mais également la valorisation de leurs travaux (publications, articles, recommandations).

La coanimation du groupe « transition écologique » portée par l'AUDAB et l'Eurodistrict de Bâle-Mulhouse se prolonge en 2024. Au-delà des animations et des échanges, l'AUDAB participera également à l'élaboration des contenus (rédactionnels et graphiques) des prochains événements organisés par la MOT. ●



# L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies

# 2

## L'adaptation aux évolutions pour des transitions réussies

PAGES 24 À 26

### **2A** | Les stratégies territoriales novatrices

**2A1** | Les projets de territoire

**2A2** | L'économie territoriale

**2A3** | Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

**2A4** | Les stratégies d'adaptation au changement climatique

**2A5** | L'appui à la mise en oeuvre territoriale du SRADDET

**2A6** | L'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale

**2A7** | La conférence des SCoT et PLUi de l'aire d'attraction de Besançon

**2A8** | L'urbanisme favorable à la santé

PAGES 27 À 28

### **2B** | La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles

**2B1** | L'appui aux procédures d'élaboration ou de révision et à la rédaction des contenus

**2B2** | L'accompagnement aux étapes de partage des projets et la mise en oeuvre des documents de planification

PAGES 29 À 31

### **2C** | L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires

**2C1** | L'appui aux dispositifs nationaux pour accompagner les évolutions urbaines

**2C2** | Comprendre et activer les systèmes territoriaux et les leviers régionaux de l'attractivité

**2C3** | L'appui aux centralités rurales en région Bourgogne-Franche-Comté

**2C4** | La poursuite de l'analyse stratégique des centralités et des communes constitutives en région Bourgogne-Franche-Comté

**2C5** | Les projets d'aménagement et de renouvellement urbain des communes et des intercommunalités



# 2A

## Les stratégies territoriales novatrices



Les besoins d'accompagnement à l'évolution des politiques publiques s'expriment de plus en plus auprès de l'AUDAB, qui dispose d'une équipe pluridisciplinaire à même de répondre au défi des transitions. Si les collectivités sont confrontées à la nécessité de faire vite et de faire bien, elles sont, dans le même temps, face au défi de faire désormais autrement. Dans ce cadre, l'AUDAB joue un rôle important d'appui technique, d'animation du dialogue local et met à la disposition de tous ses membres ses méthodes novatrices. Elle est également en capacité de se positionner comme précurseur d'idées nouvelles en s'appuyant sur ses savoir-faire, mais également sur les réseaux techniques locaux et nationaux tels que la FNAU.

L'adaptation des territoires aux transitions suppose également de traverser les frontières institutionnelles et de proposer des méthodes de travail associant les acteurs d'un même bassin de vie. L'agence se positionne alors comme protagoniste du renforcement de l'inter-territorialité par ses actions fédératrices de mouvement et d'inventivité.

### 2.A.1 | Les projets de territoire

#### Priorité 2

L'agence poursuit son accompagnement sur le territoire de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole dans le cadre de la mise à jour de son projet de territoire et l'évaluation de ses actions. Elle participe également à la préparation et à l'animation des assises communautaires, ainsi qu'aux démarches prospectives associées, notamment en se mobilisant pour produire des productions ponctuelles (dont graphiques) utiles à la coordination politique des schémas. Dans le même temps, en territoire élargi, l'appui sur le périmètre du pôle métropolitain centre Franche-Comté portera sur des réflexions visant d'une part à comprendre et définir les atouts du territoire d'itinérance et ses liens avec l'attractivité et d'autre part à la continuité de l'accompagnement sur les sujets ferroviaires.

### 2.A.2 | L'économie territoriale

#### Priorité 2

Les membres et partenaires de l'AUDAB constatent de forts changements dans le développement économique de leurs territoires. Ceux-ci proviennent, tout à la fois, de l'adaptation du monde de l'entreprise aux attentes de leur clientèle, que des attentes des salariés vis-à-vis de la qualité au travail proposée par leur employeur. Il en résulte une nécessité de se projeter sur les besoins d'espaces de développement économique qui doivent dorénavant dépasser le simple stade de l'approche surfacique des Zones d'Activités Économiques (ZAE). En 2024, l'AUDAB développera une réflexion collective et prospective concernant les évolutions du monde du travail et ses incidences sur l'organisation urbaine.

En parallèle, l'AUDAB est associée aux ajustements de 2023 des fiches concernant l'économie de proximité, en partenariat avec les deux autres agences d'urbanisme de la région.

Enfin, l'agence poursuit également sa mission d'observation-évaluation des impacts du dispositif ZFU à Besançon.

## 2.A.3 | Les politiques et les stratégies en matière de mobilités et de transports

### Priorité 2

La mission d'accompagnement de GBM à l'élaboration de son futur plan de mobilités se poursuit en 2024, cependant qu'un appui aux plans de mobilités simplifiés pourrait s'amorcer, tant auprès des intercommunalités de l'aire d'attraction de Besançon qu'en territoire élargi. En parallèle, l'AUDAB achève l'étude concernant le covoiturage sur les deux bassins de mobilité de Besançon et de son aire élargie et participera à l'émergence ou la poursuite de réflexions portant sur le développement des mobilités durables au sein de GBM.

En 2024, l'agence sera en appui des services de l'Etat dans l'organisation et l'animation d'ateliers sur la thématique de la mobilité afin de contribuer au diagnostic et élaboration d'un plan d'action régional dans le cadre de la planification écologique. Elle participera également, à leurs côtés, à la mise en oeuvre de politiques de mobilités durables des biens et personnes en zone rurale.

Les réflexions portant sur les dynamiques territoriales et la vulnérabilité climatique des corridors ferroviaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté ont été réalisées ces dernières années. En raison d'un enjeu particulièrement prégnant concernant la ligne des horlogers, le diagnostic de cette étude sera mis à jour en 2024 et un travail de synthèse cartographique des études réalisées depuis 2015 sera également réalisé.

## 2.A.4 | Les stratégies d'adaptation au changement climatique

### Priorité 2

L'AUDAB propose en 2024 de favoriser l'intégration des enjeux liés au changement climatique dans les politiques publiques, notamment les PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) et les projets ou programmes d'actions. Elle accompagne également GBM dans la mise à disposition de données complémentaires pour son PCAET. Ces différents travaux doivent permettre de renforcer la capacité d'adaptation des territoires et des acteurs locaux à agir et faire face aux effets du changement climatique. L'agence finalisera les deux

publications engagées en 2023 qui portent sur les matériaux et couleurs d'une part et de l'influence des formes urbaines d'autre part et accompagnera GBM sur la rédaction d'un Facile À Lire et Comprendre.

Par ailleurs, l'AUDAB proposera à ses membres si besoin d'autres supports de connaissance et d'innovation pour une adaptation des actions et des aménagements.

## 2.A.5 | L'appui à la mise en œuvre territoriale du SRADDET

### Priorité 2

Les échanges organisés avec les territoires, mais aussi le volet prescriptif du SRADDET, posent la question de la mise en œuvre de certaines politiques, en réponse à des enjeux parfois nouveaux ou, tout du moins, identifiés comme plus urgents ou plus importants qu'auparavant. Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre, concernant plusieurs sujets identifiés.

À étudier pour 2024-2025 :

- Prise en compte des usages dans les projets d'aménagement - 2024 ;
- Urbanisme transitoire ;
- Urbanisme favorable à la santé ;
- Connexion gares – centre-ville : les mobilités alternatives ;
- Intégration de la biodiversité dans les PLUi.

## 2.A.6 | L'AUDAB en action transfrontalière et en coopération internationale

### Priorité 2

L'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) souhaite structurer ses modalités de coopération transfrontalière en établissant une stratégie territoriale permettant, entre autres, d'atteindre des objectifs liés au programme Interreg. Pour y parvenir et pour s'insérer dans cette démarche, l'AUD souhaite engager un diagnostic territorial conduisant à l'élaboration d'un plan d'actions. L'AUDAB sera associée à ces travaux en collaboration avec Objectif:ne situé dans la commune de Neuchâtel (Suisse).

Elle participera notamment à la réalisation d'un diagnostic, à l'animation d'ateliers prospectifs, à la constitution d'une enquête et à la rédaction du projet stratégique.



## ● 2.A.7 | La conférence des SCoT et PLUi de l'aire d'attraction de Besançon

### Priorité 2

Les événements climatiques significatifs et successifs récents confortent les élus dans l'absolue nécessité d'opérer un changement profond quant aux façons d'aménager et de développer leurs territoires. L'aire d'attraction de Besançon est composée de nombreux territoires qui élaborent, révisent ou sont dotés de documents de planification récents tels que des SCoT, PLUi valant SCoT ou PLUi. En inter-territoires, ces espaces de projets souhaitent construire une approche réfléchie et collective afin de pérenniser un espace de discussion et de réflexion dans une complémentarité territoriale. L'AUDAB animera cette démarche et mènera une première réflexion visant à visualiser l'ensemble des zones à urbaniser pour *in fine* construire une politique d'attractivité concertée.

## 2.A.8 | L'urbanisme favorable à la santé

### Priorité 1

En appui aux politiques régionales et locales de santé, l'AUDAB travaillera à promouvoir les modalités d'un urbanisme favorable à la santé, en tenant compte des spécificités des territoires et en favorisant sa traduction dans les projets et les politiques d'aménagement.

L'AUDAB travaillera notamment à l'évaluation des besoins et des attentes des collectivités en matière d'urbanisme favorable à la santé, à l'organisation et l'animation d'ateliers de sensibilisation à l'urbanisme favorable à la pleine santé et aux évaluations dans le cadre d'une stratégie de plaidoyer, à la réalisation d'évaluations d'impact sur la santé (EIS – évaluation d'impact sur la santé - flash développés par l'AUDAB), et plus globalement aux stratégies et aux animations urbaines concernant le sujet.

# 2B

## La planification territoriale et l'urbanisme réglementaire au cœur des changements de modèles

L'accompagnement à l'élaboration de la planification territoriale de ses membres est une mission majeure proposée par l'AUDAB dans le cadre de son programme partenarial de travail. Celle-ci s'est développée en territoire élargi sous l'impulsion de l'évolution du code de l'urbanisme incitant les territoires à se doter de SCoT et de PLUi. Elle est réalisée grâce à l'ingénierie de l'agence développée collectivement avec ses membres. La planification incarne et décline, en orientations opposables, le projet stratégique d'un espace. La connaissance des enjeux des territoires et inter-territoires de ses membres, mais également des territoires limitrophes, font de l'AUDAB un acteur essentiel pour l'aide à la décision des collectivités.

La mise en œuvre de la loi Climat et résilience et la nécessaire prise en compte des changements, qu'ils soient climatiques, environnementaux ou sociétaux, dans l'élaboration des documents de planification, s'imposent à tous. L'AUDAB est compétente et expérimentée pour relever ces nouveaux défis et accompagner l'évolution attendue dans les contenus des documents de planification.

La construction d'un document de planification requiert du temps et fait appel à de nombreuses compétences et outils communs pluridisciplinaires présents au sein de l'équipe de l'AUDAB : urbanistes, juristes et spécialistes de la donnée des mobilités ou de l'environnement s'associent pour accompagner les collectivités et leurs propres partenaires publics ou privés dans certaines phases d'élaboration où l'AUDAB apporte une plus-value experte.

### 2.B.1 | L'appui aux procédures d'élaboration ou de révision et à la rédaction des contenus

#### Priorité 1

#### ***L'accompagnement à la mise en œuvre des procédures d'élaboration ou de révision***

L'AUDAB poursuit ses missions auprès des collectivités, afin de les accompagner dans le lancement de procédures visant à élaborer un document d'urbanisme réglementaire à l'échelle communale ou intercommunale. Il s'agira notamment d'une aide rédactionnelle afin de permettre aux collectivités de retenir des prestataires extérieurs et de les accompagner par la suite dans le suivi des travaux des bureaux d'études choisis.

#### ***L'aide à la rédaction des contenus du projet***

L'agence pourra être amenée à réaliser des missions de rédaction d'une partie des pièces constitutives d'un document d'urbanisme réglementaire en complémentarité et appui des travaux menés soit par les services d'une collectivité soit par des bureaux d'études. Il s'agira de participer à l'élaboration de diagnostics, à la formulation du projet stratégique ou à la réalisation de MOS (modes d'occupation des sols) par exemple.



En 2024, l'AUDAB travaillera notamment en étroite collaboration avec GBM pour réaliser le diagnostic stratégique et finaliser les diagnostics thématiques de son PLUi ou avec le Syndicat mixte du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté en vue des arrêts de projet prévus cette année.

## **2.B.2 | L'accompagnement aux étapes de partage des projets et la mise en œuvre des documents de planification**

### Priorité 1

#### ***L'animation aux côtés des territoires et des bureaux d'études***

Forte de ses savoir-faire en communication et en lien avec sa parfaite connaissance des territoires membres, l'AUDAB accompagnera les collectivités dans les phases de concertation et d'animation incontournables dans la procédure d'élaboration d'un document réglementaire. Elle se tiendra aux côtés des collectivités pour animer des séances de travail (commissions) ou de concertation avec la population et les acteurs locaux (concertation), notamment auprès des services de GBM. L'AUDAB accompagnera également ses membres dans la tenue d'un stand à l'occasion du salon de l'habitat afin d'approcher au plus près les populations et partager avec elles les enjeux du changement de modèle, nécessaire pour préserver les ressources et accompagner les territoires dans l'adaptation de leurs politiques face au changement climatique, environnemental et sociétal.

#### ***L'accompagnement à la finalisation des procédures***

L'AUDAB appuiera également les collectivités, PETR ou syndicat mixte, afin de les accompagner dans la relecture finale des pièces constitutives de leur projet de PLU, PLUi ou SCoT, ceci afin de garantir les contenus, minimiser les risques de contentieux ou le rejet du projet lors du contrôle de légalité. Elle accompagnera également les collectivités lors de la phase de dépôt de dossier sur le portail dématérialisé.

#### ***L'ingénierie en urbanisme durable***

En parallèle des procédures d'élaboration et afin de partager les enjeux d'un urbanisme plus durable, tenant compte notamment de la protection des sols et de l'environnement, l'AUDAB poursuit ses missions pédagogiques, notamment en réalisant des simulations de projets urbains plus vertueux combinant densité et pourcentage de non imperméabilisation, sans pour autant s'éloigner des attentes de la population en matière de logement et de qualité de vie.

#### ***L'appui à la mise en œuvre***

En s'appuyant sur ses ressources en données et bases cartographiques, l'agence sera également mobilisée pour identifier les indicateurs de suivi des documents d'urbanisme réglementaires et pourra également produire des avis sur les documents de rangs inférieurs ou supérieurs, ainsi que sur les impacts possibles des évolutions législatives. L'AUDAB sera mobilisée pour aider à la définition des indicateurs de suivi du futur PLUi de GBM.

## L'évolution urbaine et la qualité de vie sources d'attractivité des territoires

Les aspirations des habitants à une amélioration de la qualité de vie de leurs espaces de proximité renvoient à la nécessité de retravailler les milieux notamment publics dans des secteurs de ville ou de village diversifiés. L'attractivité d'un quartier ou d'une ville est interdépendante de ce qu'il ou elle propose en matière d'habitat, de services ou d'espaces publics, mais plus encore de la qualité de ceux-ci.

À ce titre, l'AUDAB accompagne de nombreux projets de renouvellement d'espaces diversifiés comme par exemple une place, un parc, une rue, un équipement public... autant de projets qui une fois réalisés et cumulés participent à la requalification d'un secteur de vie et à la cohérence intercommunale en termes d'aménagement et de design urbain.

Autrefois réservés aux secteurs d'habitat, la qualité de l'aménagement s'invite de nos jours dans les secteurs de développement économique : qualité de vie au travail se combine désormais avec qualité des espaces de proximité de son lieu travail. Ainsi, l'agence accompagne des réflexions visant à reconsidérer l'organisation spatiale des ZAE, par exemple, afin d'en faire des lieux où il fait bon travailler.

### 2.C.1 | L'appui aux dispositifs nationaux pour accompagner les évolutions urbaines

#### Priorité 2

L'AUDAB se tient à la disposition de ses membres pour les accompagner dans leurs projets éligibles aux dispositifs nationaux, sous réserve de moyens en termes d'ingénierie. Ces dernières années, l'agence d'urbanisme a su montrer ses compétences dans l'appui aux dispositifs tels que Petites villes de demain ou Action cœur de ville, déployant des méthodes variées pour répondre aux besoins divers : animations innovantes, accompagnement aux projets urbains parfois complexes, élaboration de diagnostics stratégiques... Les compétences thématiques de l'AUDAB sont à même d'accompagner les projets éligibles à Action cœur de ville 2 à savoir : la transition écologique, démographique et/ou économique, cependant que les secteurs prioritaires de ce dispositif national, les secteurs gares ou d'entrées de villes ont été très largement étudiés

par l'agence. De même, l'AUDAB, couvrant un grand territoire à la fois urbain et rural, peut accompagner les projets dans le cadre de France ruralité, soit le dispositif récent « villages d'avenir ».

### 2.C.2 | Comprendre et activer les systèmes territoriaux et les leviers régionaux de l'attractivité

#### Priorité 1

Dans un contexte à la fois de mondialisation et de décentralisation des leviers et politiques publiques, le renforcement de l'attractivité est devenu un impératif pour tous les territoires, tant au niveau local ou régional que national. La région Bourgogne-Franche-Comté n'échappe pas à cette obligation, d'une part, en matière économique et touristique pour garantir la vitalité de l'emploi et du niveau de vie de ses habitants, et d'autre part, en matière résidentielle pour garantir un équilibre durable de sa démographie et contrer la lame de fond du vieillissement démographique.

Renouer avec l'attractivité, notamment résidentielle et économique, est un enjeu et un défi que propose de relever l'AUDAB pour explorer les leviers régionaux. La matière produite, cartographique, visuelle, statistique, avec une approche analytique et stratégique, permettra d'éclairer les atterrissages opérationnels possibles dans les territoires.

Ce travail au long court est proposé sur plusieurs années. En 2024, première année intensive en termes de méthode et de premiers résultats, l'AUDAB souhaite construire une mise de fond permettant à la fois de dresser les avantages comparatifs avec les franges régionales mais également d'illustrer les dynamiques internes en cours, le tout appréhendé en matière d'emplois, de connectivités professionnelles (réseaux et flux), d'accessibilités (distances-temps), de migrations résidentielles et de démographie, en ciblant les filières d'avenir industrielles (en lien avec la déclinaison régionale de la planification écologique présentée par l'État fin 2023) et certains publics cibles à objectiver : les étudiants voire la jeunesse en général, les actifs, les entrepreneurs... La singularité des territoires sera également un élément à objectiver dans le cadre de ce travail.

### **2.C.3 | L'appui aux centralités rurales en région Bourgogne-Franche-Comté**

#### Priorité 3

La région BFC a mis en place un dispositif au profit de certaines communes afin de les accompagner dans leurs réflexions de redynamisation des centres-villes, notamment par le maintien des services aux habitants. Il s'agit ici d'aider les communes dans le montage du dossier de sollicitation de l'aide financière auprès de la Région et dans la déclinaison de leurs projets prioritaires, afin d'atteindre rapidement la phase de projet opérationnel.

### **2.C.4 | La poursuite de l'analyse stratégique des centralités et des communes constitutives en région Bourgogne-Franche-Comté**

#### Priorité 2

Début 2024, un approfondissement de la réflexion concernant les regroupements des centralités rurales sera mené : centralités ANCT-INRAE hors unité urbaine (voire communes non centres mais pouvant atteindre plus de 2000 habitants une fois agrégées) ayant une continuité bâtie avec d'autres centralités et/ou communes simples. Des premiers éléments de sélections seront travaillés et présentés lors d'une rencontre prévue courant janvier 2024. De plus, la récente grille communale réalisée par l'INSEE, comprenant 7 niveaux de densité, pourra être prise en compte, concernant notamment la notion de « bourgs ruraux ».

Une fois le panel régional des centralités simples et multi-communales défini, une analyse complémentaire sur la définition même de centre-ville des centralités sera amorcée en tenant compte de la méthode créée récemment par la FNAU. Il s'agira d'adapter dans la mesure du possible les travaux nationaux d'observation des centres-villes des centralités de la FNAU avec celles régionales. Ces travaux sont prévus pour le second semestre 2024.

### **2.C.5 | Les projets d'aménagement et de renouvellement urbain des communes et des intercommunalités**

#### Priorité 1

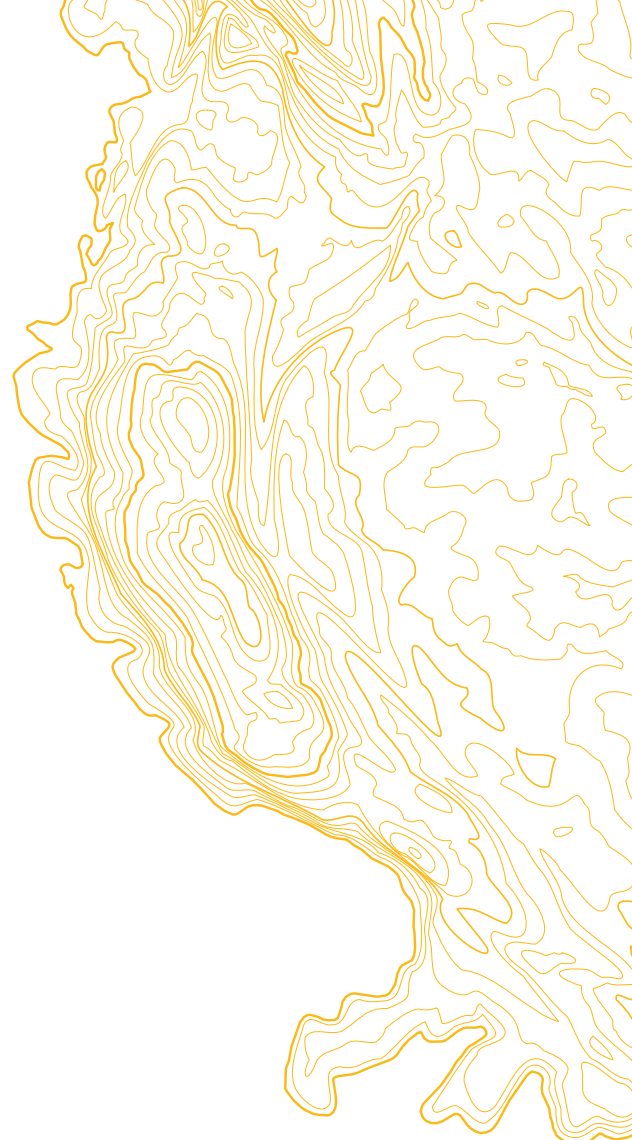
L'AUDAB accompagne les collectivités, communes ou intercommunalités, de Grand Besançon Métropole ou en territoire élargi, dans la définition et l'animation de leurs projets urbains et d'aménagement. Qu'il s'agisse de la requalification d'espaces publics, de l'aménagement de nouveaux quartiers ou de la revitalisation d'espace urbain, l'agence d'urbanisme met ses compétences d'ingénierie et son expertise du territoire à la disposition des membres, pour aboutir collectivement à un projet répondant aux besoins du territoire dans son ensemble et de ses habitants et répondant aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels.

En lien avec la vie des communes, l'AUDAB accompagne ces dernières et les intercommunalités tout au long de l'année, suivant les priorités et les intérêts locaux et partenariaux. L'année 2024 sera également consacrée à la finalisation de dossiers engagés en 2023, comme par exemple notre mission d'appui aux définitions des opportunités à la requalification de la friche Bricostoc de Dannemarie-sur-Crète.

## 2.C.6 | Les conseils en aménagement des ZAE en Bourgogne-Franche-Comté

### Priorité 3

Dans la continuité des premières réflexions développées en 2022 et 2023 qui visaient à proposer de nouvelles façons d'aménager des zones d'activités, l'AUDAB pourrait poursuivre ses accompagnements auprès des collectivités afin d'intégrer les enjeux identifiés dans les phases précédentes. Il s'agirait notamment d'intégrer des approches de sobriété foncière, de conception des bâtiments et du plan d'ensemble, de limitation de l'imperméabilisation dans des propositions d'aménagement ou de reprise de ZAE existantes.







# Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

# 3 Les sobriétés accélératrices d'un nouveau modèle de développement

PAGE 34

## 3A | La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux

**3A1** | La transition et le développement énergétique dans les territoires

**3A2** | La prospective de la ressource en eau et des milieux associés

PAGES 35 À 37

## 3B | L'optimisation des espaces

**3B1** | La mise en oeuvre territoriale de l'outil d'identification et de qualification des friches développé par l'AUDAB

**3B2** | Les études préalables à la réhabilitation de friches dans le périmètre du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté

**3B3** | Le déploiement de l'outil d'observation des friches en région Bourgogne-Franche-Comté

**3B4** | La bonne quantification des besoins en foncier économique dans les documents d'urbanisme

**3B5** | Les bilans de consommation d'espaces (obligation loi Climat et résilience)

**3B6** | Le potentiel de densification dans les documents d'urbanisme

# 3A

## La planification verte et les systèmes d'acteurs locaux



Les urgences énergétiques et environnementales nous obligent à une prise de connaissance et une accélération des efforts collectifs pour ralentir et réduire nos émissions de gaz à effet de serre, prendre soin de notre précieuse biodiversité et mieux gérer nos ressources naturelles, notamment l'eau.

Planifier « vert » c'est proposer le sens adapté du bien commun territorial pour réussir collectivement et individuellement, avec la juste connaissance, les bonnes politiques, les outils performants pour une transition et un développement heureux.

### 3.A.1 | La transition et le développement énergétique dans les territoires

#### Priorité 2

L'AUDAB accompagne les territoires locaux dans leur transition énergétique, en particulier concernant le développement des énergies renouvelables comme les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER), l'autonomie et la planification énergétique, les plans paysagers énergétiques, voire de manière plus prospective la possibilité et l'opportunité de créer dans les années à venir une ou des toiles énergétiques territoriales.

Ce travail permettra aux collectivités et acteurs institutionnels de mieux identifier les potentiels de développement et les contraintes éventuelles.

### 3.A.2 | La prospective de la ressource en eau et des milieux associés

#### Priorité 3

Dans le contexte du changement climatique et compte-tenu des dernières perspectives d'évolution du climat, la ressource en eau constitue un enjeu important pour de nombreux territoires qui doivent de plus en plus faire face à des restrictions et des conflits liés à son usage : l'AUDAB se tient à leur disposition pour les accompagner dans leurs réflexions.

# • 3B

## L'optimisation des espaces



La mise en oeuvre de la loi Climat et résilience marque un tournant dans les modalités de développement des territoires. Après des décennies d'expansion des tâches urbaines du fait de la création de zones d'activités ou d'habitat, un nouveau modèle urbain doit dorénavant être déployé dans tous les territoires. Initié parfois timidement par l'apparition de densités plus fortes souhaitées et traduites dans les documents de planification, le défi qui s'offre à tous est d'une toute autre ampleur : moins consommer, dès à présent, d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour ne plus en consommer en 2050, réutiliser les bâtis existants, mutualiser les usages...

L'agence souhaite jouer pleinement son rôle dans cette « révolution » dans l'aménagement des territoires. Pour cela, elle propose et déploie des méthodes pour identifier les friches, accompagne les collectivités dans leurs réflexions visant à réutiliser les bâtis existants, invente avec elles les zones d'activités de demain.

### 3.B.1 | La mise en œuvre territoriale de l'outil d'identification et de qualification des friches développé par l'AUDAB

#### Priorité 1

Depuis l'adoption de la loi Climat et résilience, les initiatives en faveur d'une réduction de la consommation des espaces se renforcent et l'agence dès 2021 a été précurseur en élaborant une méthodologie favorisant la connaissance du potentiel de friches dans un territoire. Le principe de « zéro artificialisation nette » des sols encourage les politiques de réhabilitation urbaine et, désormais, les friches urbaines sont un enjeu pour tous. En 2024, l'AUDAB poursuit ses missions d'identification et de localisation des friches en territoire élargi. Dans la continuité, l'AUDAB accompagnera les collectivités dans la transformation réussie en termes d'aménagement de leurs projets identifiés, toujours en territoire élargi et notamment dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura.

### 3.B.2 | Les études préalables à la réhabilitation de friches dans le périmètre du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté

#### Priorité 1

Dans la continuité du recensement des friches réalisé sur le territoire du SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté en 2020, l'AUDAB accompagnera une dizaine de friches réparties au sein de Grand Besançon Métropole et du Val Marnaysien vers un projet de réhabilitation. Elle produira les diagnostics préalables nécessaires puis formulera, via un travail collectif avec les élus des dix communes sélectionnées, des scénarios de réaménagement.

En fin d'année, les deux agences d'urbanisme du département du Doubs s'associeront afin de rédiger une publication commune faisant valoir les expérimentations mises en œuvre par les deux structures concernant la réhabilitation de friches.



### 3.B.3 | Le déploiement de l'outil d'observation des friches en région Bourgogne-Franche-Comté

#### Priorité 2

Le travail engagé par les trois agences d'urbanisme de la région se poursuit en 2024, tout d'abord par un test de la méthode préconisée sur deux territoires (le Haut Jura et le Chalonnais) puis par une analyse de ces tests dans une perspective de déploiement par la suite. Les agences interviendront notamment sur les phases de communication et de formation aux territoires ainsi qu'en accompagnement à la saisie des informations recueillies.

### 3.B.4 | La bonne quantification des besoins en foncier économique dans les documents d'urbanisme

#### Priorité 2

La consommation d'espaces pour le développement économique se classe en deuxième position derrière la consommation liée à la satisfaction des besoins en logements. Si ces derniers ont depuis plusieurs années fait l'objet de nombreuses études visant à rationaliser la quantification des surfaces aux sols nécessaires à la création de logements, il n'en est pas de même pour le développement économique. Cependant, la quantification des besoins en ZAE pâtit du manque de données prospectives et objectives sur lesquelles s'appuyer. Il n'existe en effet pas d'équivalence aux projections démographiques utilisées pour l'estimation des besoins en logements.

L'AUDAB se propose d'investiguer ce champ de la prospective territoriale afin de poser les bases d'une méthode concertée entre les collectivités et les services de l'État.

### 3.B.5 | Les bilans de consommation d'espaces (obligation loi Climat et résilience)

#### Priorité 2

L'artificialisation des sols est à ce jour l'une des causes premières du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité. Pour protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, la loi Climat et Résilience a instauré l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » d'ici 2050.

Cette même loi impose aux collectivités de débattre, *a minima* tous les trois ans, soit en 2024, d'un rapport présentant le rythme de l'artificialisation sur son territoire.

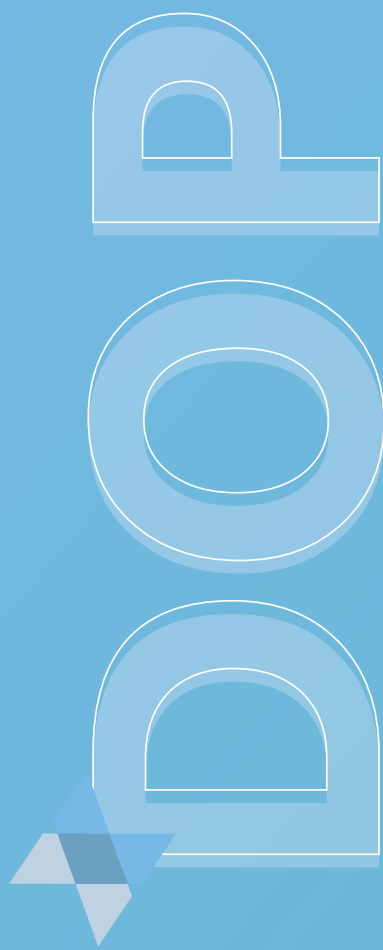
Dans ce cadre, l'AUDAB se tient à la disposition des collectivités afin de les accompagner dans l'analyse et la rédaction du rapport relatif à l'artificialisation à l'échelle de leur territoire.

### 3.B.6 | Le potentiel de densification dans les documents d'urbanisme

#### Priorité 2

En s'appuyant notamment sur le guide de densification des zones urbanisées réalisé par l'État et l'agence d'urbanisme sur l'île de la réunion, les trois agences d'urbanisme de BFC s'associeront aux services de l'État pour concevoir le contenu d'un guide similaire pour la région Bourgogne-Franche-Comté.





# Les fonctions de direction, d'organisation et de performance



# DOP

## Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

PAGES 40 À 44

Stratégie et direction générale

Instances

Finances et comptabilité

Ressources humaines

Performance, évaluation et formation

Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation

La communication

La direction et les suivis des études et de la production

La vie d'agence



# • DOP

## Les fonctions de direction, d'organisation et de performance

Une agence d'urbanisme c'est d'abord la proposition, l'adoption, puis la conduite d'un projet d'entreprise construit par l'ensemble de ses membres, essentiel au fonctionnement et au sens impulsé à la structure. Ce projet est mis en œuvre par la Présidente et le Directeur, sous gouvernance du Conseil d'administration, lui-même mandaté par l'Assemblée générale, souveraine de la décision finale. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison. Ce projet d'agence n'est pas obligatoirement un document écrit. Il est incarné par les grandes orientations partenariales et pluriannuelles qui ont été débattues avec les élus du CA, de l'AG et des partenaires principaux de l'AUDAB. Il est défini par les décisions successives des membres de l'association et de ses instances qui donnent le sens du projet. Le projet général d'agence est davantage le fruit des successions de programmes annuels cohérents entre eux et montrant le chemin à parcourir pour le bien commun.

Les missions et les études annuelles, relatives au programme partenarial de travail, ne pourraient être réalisées sans l'encadrement et la gestion comptable, administrative et logistique de l'association.

Par leur rôle central, les fonctions transversales de Direction, d'Organisation et de Performance participent ainsi à l'efficacité globale de l'agence et sont donc incontournables. Empreintes de responsabilités importantes, ces missions garantissent la sécurité, l'intégrité juridique et sociale de l'AUDAB.

Faisant partie intégrante de l'activité, une petite équipe appelée « DOP » (Direction, Organisation et de Performance), pilotée par le Directeur, œuvre ainsi quotidiennement au fonctionnement optimisé de l'AUDAB, avec un investissement semblable à celui dédié à toutes les lignes d'études du programme. Cette équipe est au service des instances de l'AUDAB ; elle est disponible et réactive auprès de la Présidence et du Bureau de l'AUDAB.

Les principales activités des fonctions DOP sont brièvement présentées ci-dessous, mais ne constituent pas un descriptif exhaustif et intangible, car les journées sont également parsemées d'imprévus et de nouveautés, de réactivité et d'adaptation. Mais elles démontrent bien la pluralité du quotidien des métiers de Direction et d'administration.

L'ensemble de ces fonctions supports garantit le bon fonctionnement et une gestion saine de l'association, mais elles incluent également la définition de la stratégie globale de l'AUDAB, synthèse des stratégies de ses membres, et sa mise en œuvre opérationnelle par le Directeur sous l'autorité de la Présidente.



## Stratégie et direction générale

### Priorité 1

L'AUDAB conduit un projet général et de développement (facilité et incarné notamment par les grandes orientations pluriannuelles et les programmes annuels) au profit de ses membres et des territoires. Ce projet, qui nous identifie et nous guide dans notre action de service, est mis en oeuvre par la Présidente et le Directeur, avec une équipe pluridisciplinaire. Le projet d'agence optimise l'exécution des grandes orientations partenariales et pluriannuelles, avec le programme de travail annuel comme déclinaison, avec les moyens et les ambitions qui lui sont alloués nécessairement.

2024 poursuit le chemin tracé depuis plusieurs années, en positionnant l'AUDAB dans les enjeux multiples des transitions, avec les moyens nécessaires pour participer à la « relance » et au bien-être socio-territorial. Un budget prévisionnel équilibré devra être construit pour une nouvelle économie de la performance au service de ses membres. Investir à l'AUDAB, c'est investir local pour explorer les futurs heureux avec une hauteur de vue.

Des travaux de réaménagement des locaux de l'hôtel Jouffroy seront menés par le bailleur de l'AUDAB, ceci afin d'accroître nos capacités d'accueil de salariés et de stagiaires mais également pour proposer des espaces de travail de qualité à tous. L'agence participe financièrement à ces travaux notamment sur ceux dédiés à la remise en état du réseau informatique devenu obsolète.

## Instances

### Priorité 1

Conformément à ses statuts et au fonctionnement d'une agence d'urbanisme, l'AUDAB se doit de tenir et animer régulièrement ses instances. Assemblées générales, conseils d'administration et bureaux sont en effet les organes de décision collective, de gestion et de validation de l'activité de l'agence. Moments privilégiés de rencontre avec les membres de l'AUDAB, leur organisation requiert une attention particulière et nécessite une préparation conséquente en amont. Du choix de la date, à la logistique en passant par la rédaction de documents de travail, les fonctions administratives de l'agence travaillent ensemble pour offrir des conditions optimales au déroulement de chaque instance.

## Finances et comptabilité

### Priorité 1

La tenue de la comptabilité est assurée en interne jusqu'au bilan. Un expert-comptable établit le compte de résultat et le bilan qui sont, conformément aux obligations légales, validés par un Commissaire aux comptes et soumis à l'approbation des membres en Assemblée Générale. Au-delà des écritures comptables, cette mission comprend également l'élaboration et le suivi du budget de l'agence, la gestion des subventions et des cotisations, les appels à projets ou à manifestation d'intérêt, les dossiers européens, la veille juridique et fiscale, le suivi de la trésorerie, la consultation de fournisseurs... Elle s'inscrit dans un objectif de rigueur et de stabilité et nécessite, pour cela, un contrôle régulier et constant.

À la suite du travail important mené en 2022 et 2023 concernant la sécurisation statutaire et les relations contractuelles ou conventionnelles avec nos membres et partenaires, l'année 2024 voit le déploiement des évolutions actées par les administrateurs de l'AUDAB. ●

## Ressources humaines

### Priorité 1

La gestion du personnel comprend deux aspects différents : un suivi administratif au quotidien (contrôle du temps de travail, congés, absences, contrats...) mais aussi l'établissement, jusqu'ici en interne, des bulletins de salaire et de toutes les obligations de déclarations sociales et fiscales afférentes. En 2024, avec une charge croissante de gestion, l'établissement et l'édition des payes devraient être confiés à notre expert-comptable, tout en conservant la maîtrise de la gestion des données de suivi et sociales en interne.

Cette mission nécessite, par ailleurs, une veille sociale et juridique. La sécurisation des procédures en matière de gestion du personnel est en effet une préoccupation essentielle de l'AUDAB.

Des relations sont toujours établies avec le service de médecine du travail (plus proches encore depuis 2020 avec la crise sanitaire) afin de garantir la bonne application des réglementations en vigueur. Il en va de même avec un cabinet juridique externe, qui peut de façon ponctuelle, conseiller et garantir la bonne application du droit du travail. La collaboration avec les grandes agences d'urbanisme, comme celles de Bordeaux, de Lyon ou de Strasbourg, mais également la FNAU, apportent également des informations juridiques et sociales précieuses.

La représentation du personnel est assurée par un CSE (comité social et économique) et donc un délégué titulaire (et un suppléant), consulté et informé des décisions prises en matière de gestion du personnel. Des réunions mensuelles avec le Directeur sont organisées et autant que nécessaire. De nouvelles élections seront organisées en 2024.

L'AUDAB poursuit la mise œuvre de son nouvel accord d'entreprise qui est entré en vigueur au 1er juin 2023. Il s'agira notamment de stabiliser les outils de gestion pour la bonne application de ses accords (temps de travail annualisé 1607 heures, utilisation du Compte Épargne Temps, accord de télétravail, suivi de l'activité...).

## Performance, évaluation et formation

### Priorité 1

Reconnue pour la performance pluridisciplinaire de son équipe, l'AUDAB met l'accent sur le développement des compétences de chacun afin d'assurer un accompagnement à la hauteur des attentes de ses partenaires. Ainsi, au-delà des obligations légales, l'agence vise une professionnalisation accrue de ses salariés par des actions de formation individuelle ou collective. Les entretiens professionnels permettent l'établissement d'un plan de formation et le montage de dossiers d'aide au financement.

## Le secrétariat, les moyens généraux et la documentation

### Priorité 1

Le secrétariat est l'interlocuteur privilégié des partenaires et membres de l'AUDAB. Il assure les tâches relatives à l'accueil physique et téléphonique. Il est également garant du traitement du courrier, de l'organisation de réunions et de rencontres, de la gestion des agendas, de la production de documents internes et, de façon générale, c'est un support administratif à l'ensemble des salariés de l'AUDAB.

L'AUDAB c'est aussi la gestion et le suivi des moyens généraux de l'agence, c'est-à-dire l'ensemble des services nécessaires à son fonctionnement optimal, notamment :

- le parc informatique : un plan de gestion rigoureux est élaboré, permettant d'anticiper les besoins et prévoir les investissements à venir. L'objectif est également de bénéficier en permanence de matériel de qualité. Désormais et depuis 2020, toute l'équipe est en capacité technique d'être totalement ou partiellement en télétravail si besoin.
- Le parc automobile : les véhicules de service sont indispensables à la réalisation de l'activité de l'agence. Ils se doivent d'être entretenus et contrôlés régulièrement, dotés de tous les équipements nécessaires à la sécurité du personnel qui les utilise.

- Les locaux : cela comprend leur entretien quotidien (contrat de nettoyage), les réparations ponctuelles ou les investissements nécessitant une intervention externe, mais aussi de façon générale, le maintien d'un niveau de confort suffisant et la garantie de la sécurité pour les salariés de l'AUDAB.
- Les divers achats de matériel et de fournitures de bureau selon les règles de la commande publique.

Cette gestion des moyens généraux comprend également une part importante d'imprévus à régir en cours d'année comme les pannes, les dysfonctionnements et les incidents divers.

L'agence dispose de ressources documentaires, internes ou externes. Organisées en bases de données, elles sont un outil précieux pour les équipes « projets ».

Bénéficiant d'un financement majoritairement public, l'AUDAB se doit de verser sa production aux archives départementales du Doubs. Une actualisation des dépôts aux archives départementales a été engagée en 2023 et se poursuivra en 2024.

## La communication

### Priorité 1

Animée par le partage de la connaissance et de son expertise, l'AUDAB a à cœur de tenir informés, en priorité ses membres mais aussi l'ensemble des collectivités locales et le grand public.

Pour ce faire, plusieurs supports médias sont à sa disposition, avec notamment, le site web et notamment son extranet à destination de ses membres, la réalisation et la diffusion des publications, mais aussi l'organisation de différents événements au cours de l'année.

Le site web est la vitrine de l'AUDAB : il est mis à jour régulièrement et présente les dernières actualités et les événements à venir, organisés par l'agence ou en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme. En 2024, l'AUDAB engagera par ailleurs les premiers travaux en vue de la refonte du site web avec notamment la rédaction du cahier des charges et la recherche de prestataires.

Par la mise en place d'un plan de communication, l'agence s'assure de la diffusion « maîtrisée » des études auprès des représentants de ses membres sous forme de liste référencée et sous des formats numérisés. Cette disposition

complète la bonne diffusion de l'information aux instances que sont le Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

Un accès extranet est géré au bénéfice des membres qui ont accès directement à la totalité de la production de l'AUDAB, sur plusieurs années, dans le cadre de son programme partenarial.

L'AUDAB souhaite, par la création de supports de communication institutionnels ou de publications d'articles notamment, valoriser et démontrer ses compétences, ainsi que l'étendue de ses domaines d'intervention. Cette année, l'agence travaillera par exemple à la mise à jour de son Pack de connaissance territoriale avec la création du Pack AUDAB, nouvelle pochette constituée de différentes fiches présentant la structure et son fonctionnement. L'ensemble de ces supports et actions permet de promouvoir l'agence auprès des membres, mais également auprès de partenaires ou futurs membres, en territoire élargi ou localement, et ainsi développer plus globalement l'image de l'agence et de son territoire, et porter à connaissance son travail partenarial.

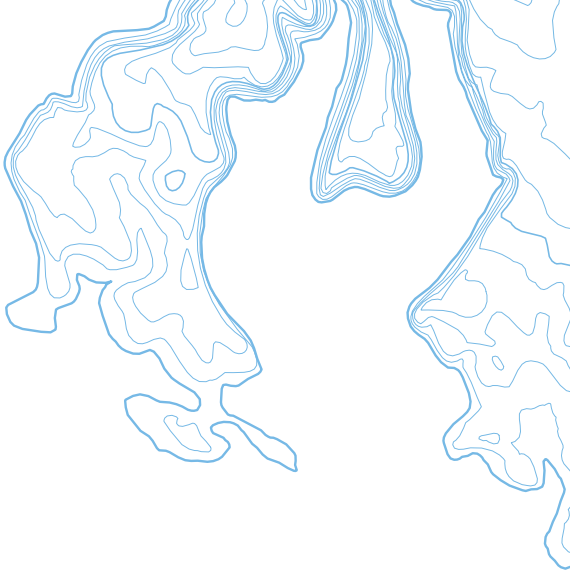
## La direction et les suivis des études et de la production

### Priorité 1

L'AUDAB suit, de façon régulière, l'état d'avancement du programme partenarial de travail dont la bonne réalisation est confiée à la directrice adjointe, également directrice des études. Outre un suivi d'activité très précis qui complète un tableau de référence des études, un bilan d'étape est réalisé deux à trois fois par an et la liste des études est mise à jour chaque semestre. De façon générale, les membres de l'AUDAB sont étroitement associés tout le long de l'année. Un comité de suivi, composé de techniciens des membres de l'AUDAB, est organisé également 2 ou 3 fois par an. Ce même comité est également organisé deux fois par an dans le cadre de la préparation du programme partenarial annuel de l'AUDAB.

Enfin, le rapport d'activités annuel présente l'ensemble des études et projets menés sur l'exercice ; il est remis tous les ans à l'occasion de l'AG de février.

En outre, des réunions d'équipe ou par pôles de compétences, organisées régulièrement en interne, permettent à l'ensemble des salariés de présenter l'état d'avancement des dossiers en cours et mentionner les échéances importantes à venir.



## ● La vie d'agence

### Priorité 2

La vie d'agence étant une valeur forte au sein de l'AUDAB, celle-ci organise différents événements qui favorisent l'esprit d'équipe et qui sont nécessaires à la collaboration que chaque salarié(e) entretient concernant les projets quotidiens.

Les moments de convivialité, auxquels chaque salarié contribue tout au long de l'année, participent au bien-être et à la performance.

Mais la vie d'agence c'est aussi et parfois, tout simplement et tout au long de l'année, l'implication de chaque salarié au bon fonctionnement général de son entreprise, la participation au quotidien d'une vie de cohésion en société.





## Le site de l'AUDAB

Retrouver toutes les infos concernant l'AUDAB, votre agence d'urbanisme, sur notre site web : [www.audab.org](http://www.audab.org)

Et notamment les dernières publications parues :



- les dynamiques démographiques dans le département du Doubs  
Mars 2024



- le rapport d'activités 2023  
Février 2024  
Ce document récapitule .



- la liste des productions AUDAB 2023  
Février 2024  
Ce document récapitule .



Bonne lecture à tous !











AGENCE D'URBANISME  
BESANÇON CENTRE FRANCHE-COMTÉ

Hôtel Jouffroy  
1 rue du Grand Charmont - 25000 BESANÇON  
TRAMWAY & BUS : ARRÊT BATTANT

03 81 21 33 00

[www.audab.org](http://www.audab.org)